



# **Charte d'engagement pour la constitution de l'Entente des Territoires pour la Silver Economie**



## *Sommaire*

<b>Préambule</b>	<b>P. 3</b>
<b>Le contrat de filière</b>	<b>P.6</b>
<b>Les engagements des membres</b>	<b>P.9</b>
<b>La structure</b>	<b>P.10</b>
<b>Signature des membres fondateurs</b>	



## Préambule

La Silver Economie regroupe un ensemble d'activités économiques et industrielles qui bénéficient aux séniors. Elles permettent notamment une participation sociale accrue, une amélioration de la qualité et du confort de vie, un recul de la perte d'autonomie voire une augmentation de l'espérance de vie. La Silver Economie constitue également une opportunité industrielle et économique pour la France et ses territoires : en concourant au maintien et à la création d'entreprises et d'emplois, en permettant aux sociétés déjà existantes d'accroître leur chiffre d'affaires ou de réorienter leur stratégie vers un nouveau marché porteur, et en consolidant toute une filière industrielle.

Enfin, la Silver Economie permet une avancée significative sur le plan sociétal, en optimisant l'efficacité du système de prise en charge de la perte d'autonomie, en renforçant la prévention, et in fine en réservant aux âgés une place centrale dans notre société.

La Silver économie regroupe des biens et des services qui peuvent être conçus dans l'ensemble des secteurs industriels suivants :

- ✓ Habitat : domotique, urbanisme, architecture, hébergement collectif, logement adapté (MAD), efficacité énergétique... ;
- ✓ Communication : téléphonie mobile, tablettes tactiles, accès internet, réseaux sociaux... ;
- ✓ Transport : transports collectifs mieux adaptés, solution à trouver au « dernier kilomètre »...;
- ✓ E-autonomie : téléassistance active/passive/évoluée, bouquets de services... ;
- ✓ Sécurité : télévigilance, téléassistance, mode de paiement, gestion bureautique... ;
- ✓ Santé : e-santé, nutrition, télé médecine, m-santé... ;
- ✓ Services : service à la personne, portage de repas, assurances... ;
- ✓ Distribution : adaptation du parcours du consommateur, adaptation des packagings... ;
- ✓ Loisir : jeux, fitness, stimulation sensorielle, intergénérationnel... ;
- ✓ Travail : télétravail, formation et soutien des aidants familiaux... ;
- ✓ Tourisme : tourisme des seniors...

Le phénomène du vieillissement de la population est une véritable « lame de fond » qui ouvre un champ vaste pour l'économie et l'industrie de notre pays. La Silver Economie prend en compte les nouveaux besoins économiques, technologiques et industriels liés à l'avancée en âge.

Elle prend aussi en compte les différentes formes de vieillissement dans la population pour adapter les produits et services aux besoins de l'utilisateur.

Ce dernier peut être réparti selon 3 catégories :



1. Les âgés dits « actifs ». Ces retraités, autonomes et indépendants connaissent un vieillissement habituel ou usuel avec le cas échéant des atteintes de certaines fonctions, liées à l'âge, considérées comme physiologiques.
2. Les âgés dits « fragiles ». Ces personnes présentent des limitations fonctionnelles et une baisse des capacités d'adaptation ou d'anticipation, sous l'action conjuguée du vieillissement physiologique, de maladies chroniques et du contexte de vie. La fragilité doit être comprise comme une situation dynamique ou même un état instable, qui peut évoluer vers une rupture d'équilibre, des complications et une perte d'autonomie, mais peut aussi être stabilisée par des interventions appropriées.
3. Les âgés dits « dépendants ou en perte d'autonomie ». Ces âgés ont besoin d'être aidés pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requièrent une surveillance régulière. Ils peuvent vivre à domicile ou en EPHAD. Ils ne représentent que 8 % du nombre d'âgés en France.

L'évolution de la structure de la population constituera une opportunité pour les entreprises qui sauront s'adapter à cette demande spécifique. En effet, il s'agit là d'une véritable transition démographique pour reprendre le parallèle avec la nécessaire transition énergétique et, là aussi, il s'agit d'anticiper les mutations à venir. Les innovations et les nouveaux besoins feront naître de nouveaux services, l'accroissement de la demande nécessitera des adaptations structurelles. En 2030, 20 millions de Français auront plus de 60 ans, un chiffre qui atteindra 24 millions en 2060. L'espérance de vie ne cesse en effet de progresser et devrait atteindre en 2060, 91 ans pour les femmes et 86 ans pour les hommes. Il faut se réjouir du vieillissement de la population, car c'est une vraie chance pour notre société. Mais il ne suffit pas de rajouter des années à la vie. Il faut aussi rajouter de la qualité de vie.

*(Extraits du contrat de filière signé le 12 décembre 2013)*



Nous, Eric CIOTTI, Guy-Dominique KENNEL, Hervé SAULIGNAC et Alain COTTALORDA, Présidents de Conseils Généraux de France, considérons que la Silver Economie regroupe des filières d'avenir en termes de recherche, de transition numérique, de développement économique et de création d'emplois. Aussi le développement d'industries liées au vieillissement de la population est à la fois un impératif et un pari économique gagnant.

Les Conseils généraux sont à ce jour, en particulier de par la loi du 13.08.2004, les chefs de file de l'action sociale en direction des personnes âgées, qui sont au cœur de leur réflexion et de leur action. Ils coordonnent, dans le cadre de schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, les secteurs géographiques d'intervention, les actions menées par les différents intervenants et déterminent les modalités d'information au public. Plus concrètement pour répondre au défi du vieillissement, ils sont des acteurs territoriaux innovants depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons, grâce à la création de l'Entente des Territoires pour la Silver Economie, mutualiser nos savoir-faire en matière de politique d'autonomie, en contribuant communément :

- à la prise en compte des besoins des personnes en risque ou en perte d'autonomie,
- à la valorisation des innovations que nos collectivités et les acteurs de nos territoires ont imaginées et mises en œuvre,

Nous souhaitons donner à notre action dans les territoires une perspective durable. Cette pérennité s'appuiera sur l'implication des acteurs des territoires, au mieux des intérêts des usagers ainsi que du développement économique local.

Pour répondre en bonne intelligence au défi du vieillissement, nous constituons donc autour de ces objectifs, une Entente territoriale en faveur du soutien à la Silver économie.



**Eric CIOTTI**  
*Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes*

**Guy-Dominique KENNEL**  
*Président du Conseil Général du Bas-Rhin*



**Hervé SAULIGNAC**  
*Président du Conseil Général de l'Ardèche*



**Alain COTTALORDA**  
*Président du Conseil Général de l'Isère*



## *Le contrat de filière des Territoires*

Inscrit dans le Contrat de filière (*Axe 4 ; Action 4.9 : Créer un club France des Conseils Généraux pour la Silver Economie*), signé le 12 décembre 2013 par le Ministère délégué aux Personnes âgées et à la Dépendance et le Ministère du Redressement Productif, l'Entente des Territoires veut traduire et soutenir l'ambition des Départements engagés dans la Silver Economie.

C'est pour faire face aux enjeux démographiques que nous nous sommes engagés à favoriser l'autonomie des personnes âgées à domicile par des solutions innovantes. Le défi majeur de cette politique nouvelle et ambitieuse réside dans la création de modèles pérennes et économiquement acceptables pour tous.

Le marché des seniors et de développement de la filière Silver économie recouvrent plusieurs aspects : l'emploi, le développement économique et le volet humain. La Silver économie encourage les innovations, la mutation des produits et des services, la création de nouvelles activités économiques et la création de nouveaux métiers.

L'Entente des Territoires a pour mission de structurer la filière de la Silver Economie au bénéfice de leurs usagers et du développement de leur territoire à travers une démarche transversale et transpolitique. En unissant tous les Départements en une seule et même structure, nous souhaitons générer un véritable appel d'air pour la commande publique. Il s'agit de créer des bases pour consolider et généraliser l'offre et la demande. Nous souhaitons sincèrement sortir de la phase expérimentale et nous assurer de la phase de déploiement. Si l'échelle de l'Entente des Territoires est nationale, les répercussions de la commande publique pourront être locales.

Nous nous inscrivons dans une vision globale de l'Autonomie : rendre le logement plus pratique et adapté grâce à la domotique et la conception universelle, sécuriser chaque instant grâce à la téléassistance et au suivi actimétrique, utiliser des solutions informatiques ultra-simplifiées pour favoriser le lien social, permettre la coordination et le partage de l'information entre professionnels et expérimenter la télémédecine.



En qualité de chefs de file des politiques médico-sociales et contributeurs de l'aménagement de leur territoire, les Départements associés au sein du Club souhaitent :

- 1. Fédérer les Départements pour disposer du bon niveau de dialogue institutionnel (niveau national et européen) afin d'obtenir les décisions structurelles nécessaires au développement de la santé à domicile et autonomie ainsi qu'à l'organisation de la filière Silver économie**
- 2. Mettre en commun leurs expériences pour capitaliser et diffuser les bonnes pratiques afin d'améliorer la qualité des offres de services et l'achat de solutions innovantes dans une double exigence de maîtrise et d'efficience de la dépense publique**
- 3. Identifier et déployer des offres et des solutions interopérables référencées par le Centre National de Référence Santé à Domicile et Autonomie s'appuyant sur des modèles économiques contribuant tant à la maîtrise de la dépense publique que du reste à charge pour les usagers.**
- 4. Partager une dynamique d'innovation sur des territoires d'expérimentation en lien avec les écosystèmes locaux**
- 5. Incrire les politiques départementales dans une stratégie nationale de développement économique et d'emplois locaux en particulier dans le cadre de la filière Silver Economie**

Nous invitons tous les Départements à rejoindre cette initiative. Rassemblés, nous pourrions renforcer la place des Territoires sur le marché, dynamiser l'offre, optimiser les choix, gagner en efficacité pour une meilleure gestion de l'autonomie, faire des économies d'échelle et nous assurer d'une bonne utilisation des deniers publics.





## *Les engagements des adhérents*

Les Territoires membres de l'Entente s'engagent à :

### → Respecter les valeurs

1. L'Entente est fondée sur des valeurs de transparence, de responsabilités sociétales, d'innovations partagées et de progression active et commune.
2. L'Entente est composée de collectivités dont les orientations politiques sont diverses. Il convient de s'assurer de la pluralité politique des Départements adhérents.
3. Les membres de l'Entente s'efforcent à privilégier la solidarité dans les décisions et les actions de l'Entente. L'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel d'un membre.

### → Contribuer au fonctionnement de la structure

1. Chaque membre doit adhérer aux principes fondateurs de la Charte. Chaque membre est libre de se retirer à tout moment après en avoir informé les autres membres en indiquant les raisons de leur retrait.
2. Les membres sont solidaires de l'Entente lorsque cette dernière porte des projets à l'échelle nationale et/ou européenne.
3. Les collectivités présentent, flèchent et identifient la part du budget de leur collectivité à destination de la Silver Economie (APA, PH, Développement éco,...) pour une meilleure identification par le marché.

### → Animer la structure

1. Les membres apportent, pour capitaliser sur la plateforme dédiée, les bonnes et mauvaises pratiques de leurs expérimentations afin d'établir en bonne intelligence un référencement des solutions innovantes pour l'autonomie
2. Chaque membre partage, dans la limite des principes de confidentialité et de propriété intellectuelle ou industrielle, les travaux issus de la Silver Economie et mises en œuvre sur son territoire
3. Chaque membre met à disposition en tant que de besoin son personnel affecté à la Silver Economie au sein de sa collectivité pour contribuer aux travaux de l'Entente.
4. Chaque membre s'engage à développer un système d'opendata ou de creative common.



## Bases juridiques

L'article L. 5411-11 du code général des collectivités territoriales dispose que deux ou plusieurs conseils généraux peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs Présidents, une entente sur les objectifs d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs. L'entente peut débattre de questions d'intérêt commun dans le cadre de conférences.

En parallèle, les Conseils généraux peuvent passer entre eux des conventions, à l'effet d'entreprendre, conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

## Choix d'une entente interdépartementale

Il tient pour l'essentiel à des raisons liées :

- aux incertitudes découlant des évolutions institutionnelles en cours : Le contexte de la réforme territoriale nous incite à lancer une démarche qui ne préjuge pas, de par sa forme, de l'avenir et des choix qui seront fait pour les transferts de compétences, et qui permet à nos collectivités de continuer à développer leurs initiatives.
- à la maturité du projet : Ce choix est celui du passage de l'intention à l'action. L'entente permet d'engager des actions collectives (lobbying, échanges de pratiques, veille documentaire...) en faveur de nos projets et innovations.

Le cadre d'une « Entente interdépartementale », facilement mise en place, est particulièrement adapté pour gérer une période de transition, laissant libre toute évolution vers d'autres formules.

## Gouvernance

C'est au sein de conférences où chaque Conseil général est représenté que sont débattues les questions ; toutefois, les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après ratification par tous les Conseils généraux intéressés.

L'entente ne dispose pas de personnalité morale, ni de pouvoirs autonomes. En cela, la représentation des Conseils généraux en son sein relève du mandat de gestion courant de chaque Président.

## Fonctionnement

L'Entente n'a pas de personnel propre dédié. Chaque membre met à disposition, en tant que de besoin et sans contrepartie, son personnel affecté à la Silver Economie au sein de sa collectivité pour contribuer aux travaux de l'Entente.

Dans une dynamique de synergie et d'optimisation des dépenses, il sera possible de mutualiser des procédures de marchés et de réaliser des économies sur les achats en constituant un (ou des) groupement(s) de commande tel que le prévoit l'article 8 du code des marchés publics.

Une convention sera ultérieurement signée par les membres fondateurs pour préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement. Elle sera soumise à la ratification de chaque nouveau membre.



*Signature des membres fondateurs*

**Eric CIOTTI**

Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**Guy-Dominique KENNEL**

Président du Conseil Général du Bas-Rhin

**Hervé SAULIGNAC**

Président du Conseil Général de l'Ardèche

**Alain COTTALORDA**

Président du Conseil Général de l'Isère